



Centre pour le
Développement Local Alternatif

**LES PETITS PRODUCTEURS DE CACAO DE
LA REGION DU SUD CAMEROUN ET LE RDUE**
ETAT DE PRÉPARATION ET ACTIONS PRIORITAIRES
RAPPORT

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES CARTES.....	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTES DES CAMEMBERTS	3
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION GENERALE.....	6
OBJECTIFS ET METHODES DE L'ETUDE	9
1- LA FILIERE CACAO AU CAMEROUN.....	10
1.1- La typologie des acteurs de la filière Cacao	10
1.2- La commercialisation du cacao camerounais.....	11
2- LA CACAOCULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN ET SES ENVIRONS.....	16
2.1- Le Portrait du planteur de cacao.....	16
2.2- La pratique de la culture du cacao.....	18
2.3- Contraintes liées à la culture de la cacaoculture.....	21
2.4- Les impacts potentiels de l'application stricte du RDUE sur les petits planteurs de cacao	24
CONCLUSION	27
RECOMMANDATIONS	28
REFERENCES.....	29

ABREVIATIONS

CICC : Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café

F.CFA : Franc de la Coopération Financière Africaine

ONCC : Office National du Cacao et du Café

OPA : Organisation Paysanne

OSC : Organisation de la Société Civile

PACL : Peuple Autochtone et Communauté Locale

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PNCM : Parc National de Campo Ma'an

RA : Rainforest Alliance

RDUE : Règlement européen contre la déforestation importée

SND : Stratégie Nationale de Développement

UE : Union Européenne

ULT : Unité Locale de Transformation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Données en tonnes et milliards des 10 premiers produits d'exportation du Cameroun vers l'UE 6

Tableau 2: Production en tonnes de cacao des enquêtés (es) 19

LISTE DES CARTES

Carte 1: Carte de localisation des différents arrondissements de la zone du projet dans la région du Sud Cameroun 10

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Valeur en milliards de F.CFA des dix premiers produits d'exportation vers l'UE 7

Graphique 2: Données croisées entre la quantité en tonnes et la valeur en milliards de F.CFA dans les exportations 7

Graphique 3: Quantité en tonnes des dix premiers produits d'exportation vers l'UE 8

Graphique 4: Nombre d'OPA sur la campagne 2023/2024 11

Graphique 5: Données sur les quatre plus gros achats de cacao sur la campagne 2023/2024 11

Graphique 6: Distribution des données sur les tonnes de cacao achetées sur la campagne 2023/2024	12
Graphique 7: Tendances du marché du cacao par région au Cameroun sur les campagnes 2022/2023 et 2023/2024.....	13
Graphique 8: Données sur la production du cacao premium sur la campagne 2023/2024.....	13
Graphique 9: Données sur la production du cacao sur la campagne 2023/2024.....	15
Graphique 10: Répartition des enquêtés (es) par sexe et par village	16
Graphique 11: Répartition des enquêtés (es) par tranche d'âge	17
Graphique 12: Niveau d'instruction des informateurs.....	18
Graphique 13: Nombre de Bagyéélis possédant une plantation de cacao	18
Graphique 14: Superficies en ha des plantations sur la campagne 2023/2024	19
Graphique 15: Quantité de cacao produite en tonnes sur la campagne 2023/2024.....	20
Graphique 16: Données croisées entre le nombre d'informateurs et le nombre de plantations détenues	21
Graphique 17: Données croisées entre l'âge des cacaoyères et la quantité de cacao produite par informateur	21
Graphique 18: Mode de sécurisation des terres	22
Graphique 19: Types de contraintes rencontrées par des planteurs Bagyéélis	22
Graphique 20: Processus de vente de cacao récolté dans la zone d'enquête.....	24
Graphique 21: Statistiques des personnes ayant entendu parler du RDUE	24
Graphique 22: Données sur les cultivateurs disposés à abandonner la culture du cacao	25
Graphique 23: Impact sur le revenu des cultivateurs, en fonction du sexe, de la décision de ne plus acheter du cacao produit dans les plantations créées par la déforestation après 2020.....	26

LISTES DES CAMEMBERTS

Camembert 1: Répartition des achats en Kg par région sur la campagne 2022/2023.....	12
Camembert 2: Répartition des achats en Kg par région sur la campagne 2023/2024.....	13
Camembert 3: Qualité du cacao à l'exportation	14
Camembert 4: Tonnage exporté certifié sur la campagne 2023/2024	14
Camembert 5: Statut matrimonial des enquêtés (es)	17
Camembert 6: Moyen d'accès à la terre	19
Camembert 7: Modes d'acquisition des terres par les femmes.....	23
Camembert 8: Motivations des informateurs à faire de la culture du cacao	23
Camembert 9: Données sur la création des plantations de cacao.....	24
Camembert 10: Pourcentage des cultivateurs ayant agrandi ou créé des plantations entre 2020 et 2025.....	26

RESUME EXECUTIF

Pour réduire sa contribution à la déforestation et à la dégradation de l'environnement, l'Union Européenne (UE) a adopté le Règlement contre la déforestation importée (RDUE). Il s'applique à sept produits de base ainsi qu'à leurs dérivés : les bovins, le cacao, le café, le palmier à huile, le caoutchouc, le soja et le bois. Dès le 31 décembre 2025, les entreprises mettant à disposition du marché ou exportant à partir du marché de l'UE de démontrer que les produits en cause sont « zéro déforestation », c'est à dire, que leur production n'a pas contribué à la déforestation ou à la dégradation des terres après le 31 décembre 2020, d'une part. Il est, d'autre part, attendu de ces entreprises qu'elles démontrent que les produits ciblés ont été produits dans le respect de la législation pertinente du pays de production. Par ailleurs, ces produits doivent faire l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée de la part de l'entreprise.

L'imminence de l'application des dispositions du RDUE s'inscrit dans un contexte marqué par le repositionnement du cacao comme produit stratégique dans la politique de développement du Cameroun. Deuxième produit d'exportation du Cameroun, les pouvoirs publics l'ont identifié comme un des leviers de la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Dans les projections, la production devrait être portée, dans les dix prochaines années, de 210.000 à 600.000 tonnes. Les surfaces cultivées devraient être doublées d'ici 2030. La hausse des cours du cacao a entraîné une frénésie nationale pour cette culture, avec la multiplication des surfaces cultivables dans tous les bassins de production.

Le présent rapport a pour objectif d'évaluer l'état de préparation des petits producteurs de cacao dans le département de l'Océan, avec un accent sur les zones les plus exposées aux fortes dynamiques de déforestation, comme Campo (Camvert), Nyé'éété, Mvengué, Akom 2, Bipindi et ses arrondissements riverains, comme Ma'an notamment, qui partage le territoire du Parc National de Campo Ma'an avec l'arrondissement de Campo. L'étude a été menée dans 44 villages et il ressort que :

- Le cacao gagne en popularité dans le département de l'Océan et ses environs. 67% des répondants ont créé de nouvelles plantations, 77% les ont agrandies, 48% des jeunes s'investissent dans la culture du cacao. Les femmes et les Populations Autochtones sont propriétaires de plantations de cacao.
- Les vergers sont jeunes et la production est modeste. Les planteurs ne disposent pas des techniques et les moyens pour améliorer leur production.
- Le RDUE est très méconnu dans la communauté des planteurs de cacao. A peine 14% ont entendu parler du RDUE.
- L'insécurité foncière et le manque de traçabilité des circuits de vente demeurent les principaux facteurs de non-conformité des petits planteurs du département de l'Océan et ses environs au RDUE. A peine 1% des répondant opte pour le titre foncier comme moyen de sécurisation des terres. Plus de 80% vendent leur production aux Coxeurs.
- Le gain constitue le facteur majeur d'investissement des répondants dans la cacaoculture. Près de 75% redoutent de perdre leurs revenus si le RDUE était

appliqué immédiatement. 91% ne sont pas disposés à abandonner la culture du cacao même si les dispositions du RDUE étaient appliquées immédiatement.

Le rapport recommande les mesures suivantes :

- Réaliser une étude évaluative de l'impact économique de l'application du RDUE sur les petits producteurs. Cette étude permettra de structurer la stratégie de plaidoyer des Organisations de la Société Civile (OSC) auprès des acteurs majeurs clés de la chaîne de valeur du cacao.
- Intensifier et renforcer la sensibilisation des petits producteurs sur les exigences du RDUE ;
- Apporter des appuis techniques multiformes, en particulier aux propriétaires des plantations créées après le 31 décembre 2020, dans les domaines foncier et agricole afin qu'ils se mettent en conformité aux exigences du RDUE.
- Appuyer la structuration des organisations des producteurs à la base.
- Apporter un soutien particulier aux PA (Bagyéélis) afin de faire émerger une filière bio qui s'appuie sur leurs savoirs patrimoniaux.



INTRODUCTION GENERALE

Le Parlement et le Conseil de l'Union Européenne (UE) ont adopté, le 31 mai 2023, le Règlement européen contre la déforestation importée (RDUE)¹. Il est entré en vigueur en juin de la même année. Le RDUE est relatif à la mise à disposition et à l'exportation à partir du marché européen de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le RDUE s'applique à sept produits de base et leurs produits dérivés : les bovins, le cacao, le café, le palmier à huile, le caoutchouc, le soja et le bois². Deux objectifs sont recherchés : réduire au minimum la part de l'Union dans la déforestation et la dégradation des forêts dans le monde, d'une part ; d'autre part, réduire la part de l'Union dans les émissions de gaz à effet de serre et la perte de la biodiversité à l'échelle mondiale³.

De manière opérationnelle, le RDUE impose aux entreprises mettant à disposition du marché ou exportant à partir du marché de l'UE de démontrer que les produits en cause sont « zéro déforestation », c'est à dire, que leur production n'a pas contribué à la déforestation ou à la dégradation des terres après le 31 décembre 2020, d'une part. Il est, d'autre part, attendu de ces entreprises qu'elles démontrent que les produits ciblés ont été produits dans le respect de la législation pertinente du pays de production. Par ailleurs, ces produits doivent faire l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée de la part de l'entreprise⁴. Le RDUE va s'appliquer aux grandes entreprises à partir du 31 décembre 2025 et six mois plus tard aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

L'application du RDUE aura des effets sur le Cameroun, à plus d'un titre. L'Union Européenne (UE) est le principal partenaire commercial du pays. En 2023, Les exportations du Cameroun en direction de l'UE représentaient 51% de l'ensemble de ses exportations. Le cacao brut en fèves, le bois scié, la pâte de cacao, le beurre de cacao, le caoutchouc brut étaient classés parmi les dix principaux produits d'exportation du Cameroun vers l'UE. Le cacao générant 263, 9 milliards de F.CFA, soient 17,3% des recettes d'exportations Le bois scié, quant à lui, générant 107, 2 milliards de F.CFA, soient 7% des recettes d'exportation du pays⁵.

Le tableau, ci-dessous, représente les statistiques des dix premiers produits d'exportation du Cameroun vers l'UE.

Tableau 1: Données en tonnes et milliards des 10 premiers produits d'exportation du Cameroun vers l'UE

N°	Libellé du produit	Quantité en millier de tonnes	Valeur en milliards de F.CFA	Poids valeur en %
1	Huiles brutes de pétrole	1777,0	648,7	42,6%
2	Cacao brut en fèves	131,2	263,9	17,3%

¹ Règlement UE 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil européen du 31 mai 2023, relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.

² Article 1^{er} du RDUE.

³ Ibid.

⁴ Article 3 du RDUE.

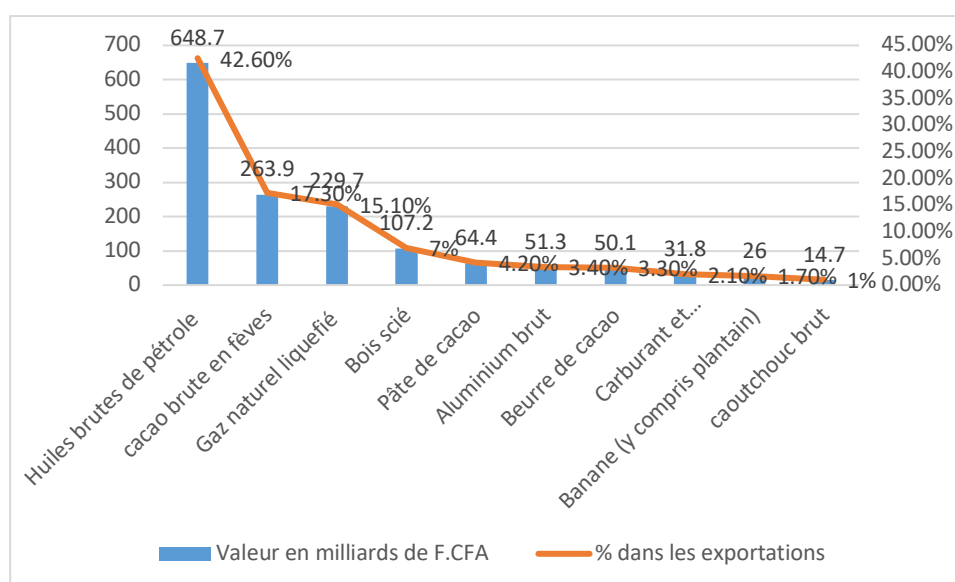
⁵ <https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2024/08/Commerce-Exterieur-entre-le-Cameroun-et-lUE-en-2023-Rev-DG.pdf> (consulté le 7/8/2025 à 13h12)

3	Gaz naturel liquéfié	733,5	229,7	15,1%
4	Bois sciés	242,0	107,2	7,0%
5	Pâte de cacao	31,4	64,4	4,2%
6	Aluminium brut	38,8	51,3	3,4%
7	Beurre de cacao	21,9	50,1	3,3%
8	Carburants et lubrifiants (l'Essence destinée à l'aviation)	90,2	31,8	2,1%
9	Bananes (y compris plantains)	167,1	26,0	1,7%
10	Caoutchouc brut	21,0	14,7	1,0%

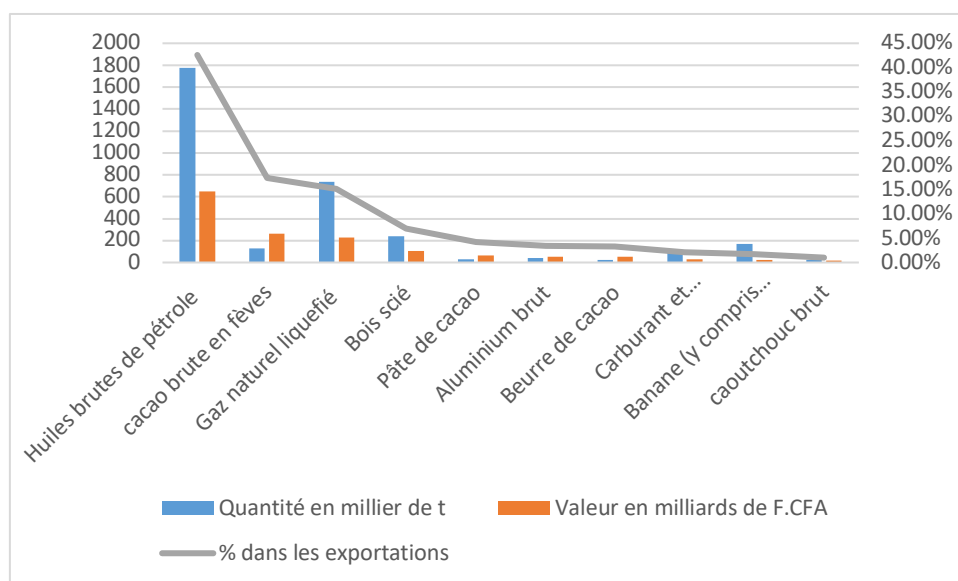
Source : INS, Commerce entre le Cameroun et l'Union Européenne, Juin 2024.

Sur les 10 premiers produits d'exportation du Cameroun en direction de l'UE, les produits de base et associés ciblés par le RDUE représentent 32,8% en pourcentage cumulés des exportations, pour une valeur cumulée d'échanges de 500,3 milliards de F.CFA entre le Cameroun et l'UE.

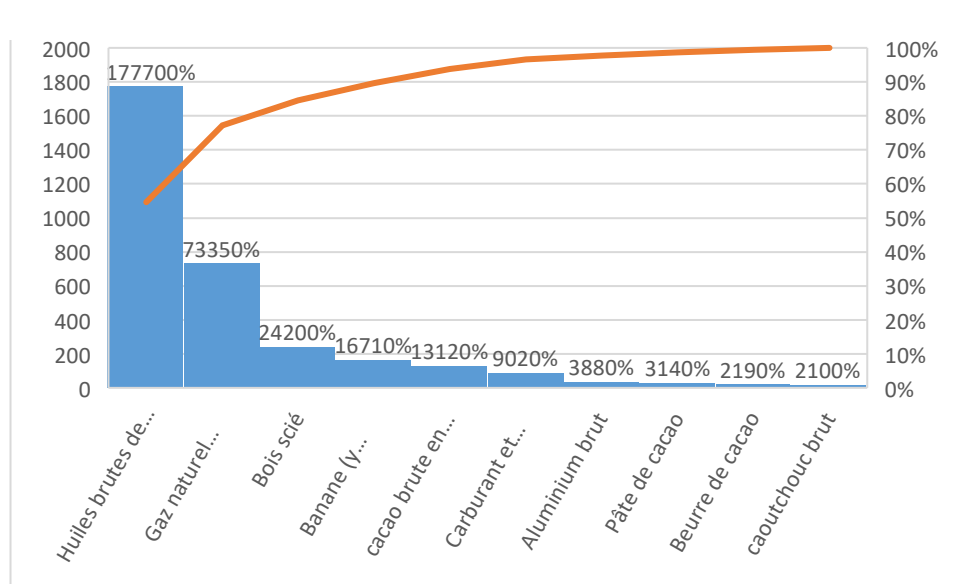
Graphique 1: Valeur en milliards de F.CFA des dix premiers produits d'exportation vers l'UE



Graphique 2: Données croisées entre la quantité en tonnes et la valeur en milliards de F.CFA dans les exportations



Graphique 3: Quantité en tonnes des dix premiers produits d'exportation vers l'UE



Le Gouvernement du Cameroun, dans sa Stratégie Nationale de Développement (SND 30) a identifié le secteur du cacao comme un des leviers de la transformation structurelle de l'économie camerounaise. Il envisage porter la production nationale de près de 270.000 tonnes par ans à 600.000 tonnes. Pour ce faire, il est envisagé de doubler les terres cultivables dans les dix prochaines années. Le Cameroun est, par ailleurs, un pays qui connaît une déforestation inquiétante. Entre 2001 et 2024, le pays a perdu 1.07 millions d'ha de forêts primaires humides, soient 49% de la perte totale de couverture arborée au cours de la même période⁶. Les facteurs de cette déforestation sont l'agriculture permanente, les

⁶ ps://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/CMR (consulté le 30 juillet 2025 à 10h21).

matières premières, les établissements et les infrastructures, ainsi que d'autres facteurs de perturbation temporaires (incendies de forêts, cultures itinérantes, etc.).

A quelques mois de l'application effective du RDUE, on observe une extension des surfaces cultivables au Cameroun, notamment, dans la région du Sud qui est la portion camerounaise du Bassin du Congo. Entre 2022 et 2023, les surfaces de cacao cultivées dans la région du Sud sont passées de 49 692 ha à 61 232 ha⁷. Dans une région comportant d'importantes proportions de forêts et de nombreuses aires protégées (Parc National de Campo Ma'an), la multiplication des surfaces de cacao, à quelques mois de l'entrée en vigueur du RDUE, soulève de nombreux questionnements :

- Quels sont les superficies couvertes, les volumes produits, le profil des producteurs ?
- Quelles sont les tendances de la production (est-ce qu'on crée de nouvelles plantations ? Dans quelle zone en priorité ?
- Quel est le rapport des minorités à la production de cacao (les peuples autochtones Bagyéli et les femmes notamment) ? Où sont localisées leurs parcelles ? Quelles sont les contraintes ? Comment la production de cacao affecte leurs droits sur la terre et leurs intérêts ?
- Quels sont les défis surtout les questions de tenure foncière de la production du cacao dans une zone qui connaît une grande saturation foncière, avec moins de 20% du territoire du département qui est libre de toute attribution par l'Etat (c'est sur ces 20% que l'on retrouve les titres fonciers, les villages, les plantations familiales.

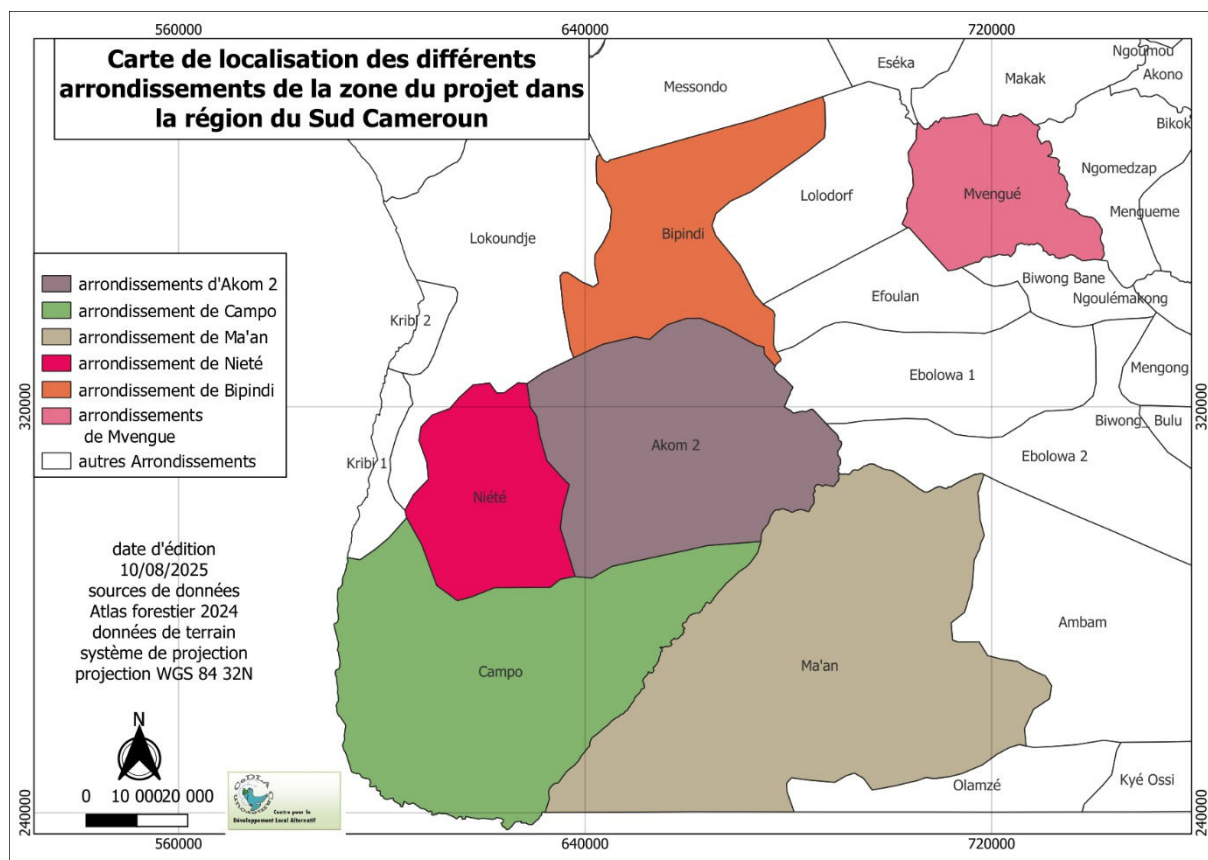
OBJECTIFS ET METHODES DE L'ETUDE

L'objectif de ce rapport est de procéder à un état des lieux de la préparation des petits producteurs du département de l'Océan et ses environs à l'application effective du RDUE.

Les données ont été collectées à partir d'une analyse de la documentation générale et spécialisée sur les politiques économiques, les statistiques économiques et agricoles, la législation européenne sur la déforestation importée, les législations camerounaises pertinentes qui ont un lien avec la production et la commercialisation du cacao, ainsi que les droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales (PACL). Cette approche documentaire a été complétée par une collecte des données dans 44 villages du département de l'Océan et ceux environnant Parc National de Campo Ma'an (PNCM).

⁷ Annuaire statistique de la Région du Sud, 2025.

Carte 1: Carte de localisation des différents arrondissements de la zone du projet dans la région du Sud Cameroun

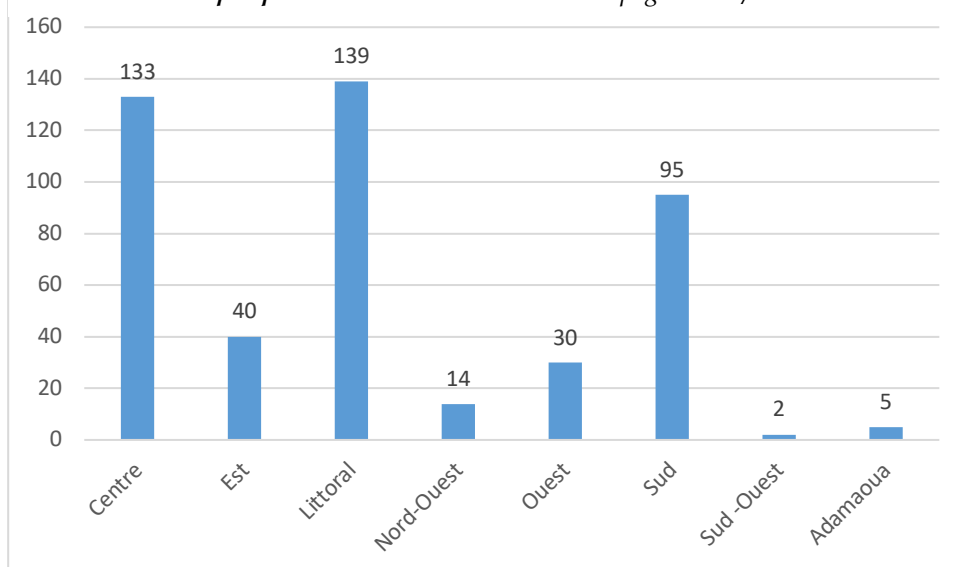


1- LA FILIERE CACAO AU CAMEROUN

1.1- La typologie des acteurs de la filière Cacao

La filière cacao au Cameroun est structurée autour d'une multitude d'acteurs. Elle intègre les petits producteurs familiaux, les organisations de producteurs (OPA), les acheteurs, les exportateurs, les sociétés de contrôle qualité, les Unités Locales de Transformation (ULT), les importateurs de l'origine Cameroun, les transitaires, les établissements bancaires, les transporteurs maritimes, le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) et les départements ministériels sectoriels. Il faut relever que la structuration des producteurs est encore faible. La faiblesse de cette dynamique s'explique par des facteurs structurels tels l'enclavement des bassins de production, la sous scolarisation des exploitants familiaux, etc. La corruption des dirigeants des OPA et, surtout, la présence des acheteurs informel, appelés « Coxeurs », sont les facteurs conjoncturels qui limitent une structuration approfondie des producteurs en OPA. Sur la campagne agricole 2023 -2024, l'ONCC a répertorié 458 OPA.

Graphique 4: Nombre d'OPA sur la campagne 2023/2024

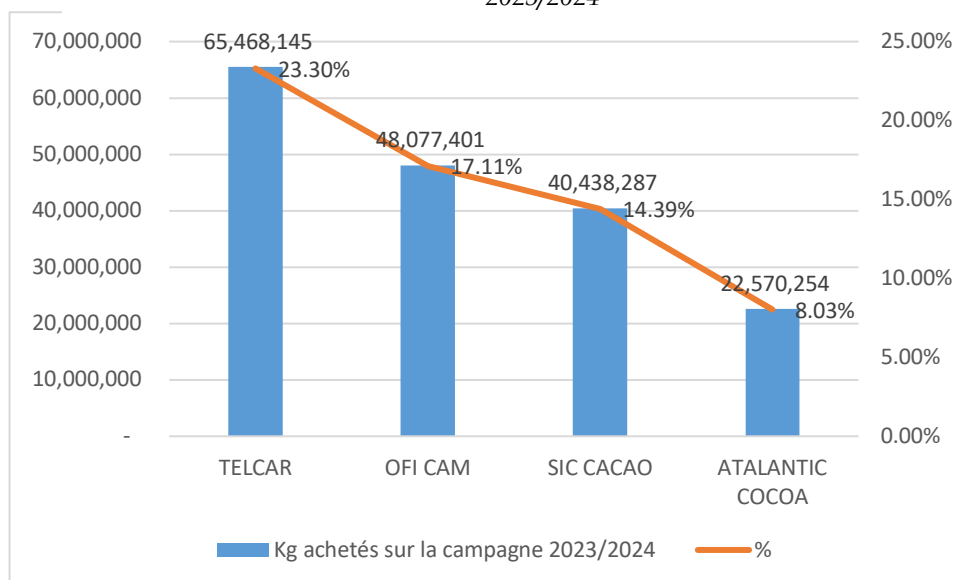


Source : ONCC, Bilan de la campagne cacaoyère 2023/2024.

1.2- La commercialisation du cacao camerounais

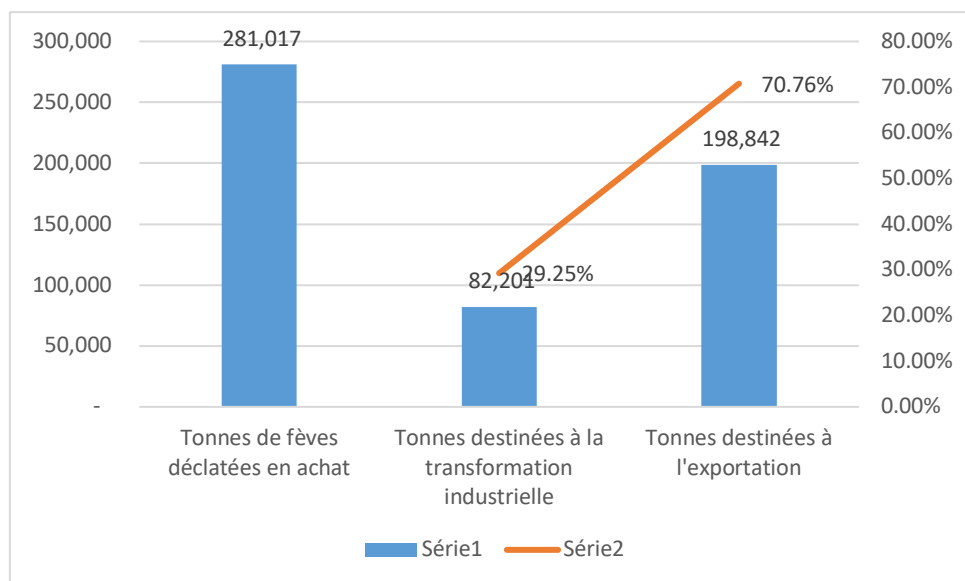
La commercialisation du cacao se fait sous deux formes : dans les marchés périodiques et les ventes sous convention. Il faut toutefois souligner que la commercialisation se fait de gré à gré entre les producteurs et les Coxeurs. Ce circuit informel est totalement intraçable et incontrôlable. Durant la campagne 2023-2024, quatre exportateurs concentrent, à eux seuls, plus de 60% des achats de cacao.

Graphique 5: Données sur les quatre plus gros achats de cacao sur la campagne 2023/2024



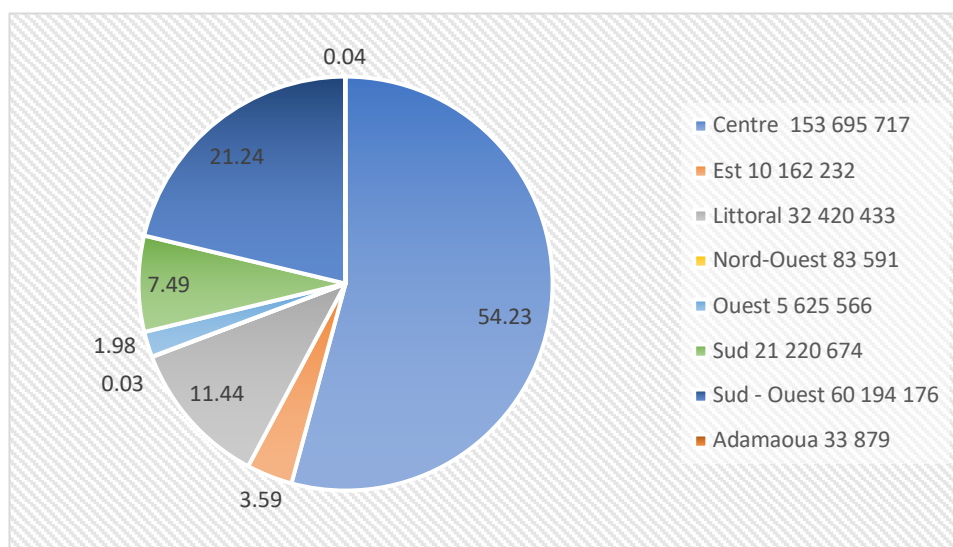
Sur les 281.017 tonnes de fèves de cacao déclarées en achat, près de 30% des fèves sont destinées à la transformation industrielle et les 70% restant sont destinés à l'exportation.

Graphique 6: Distribution des données sur les tonnes de cacao achetées sur la campagne 2023/2024

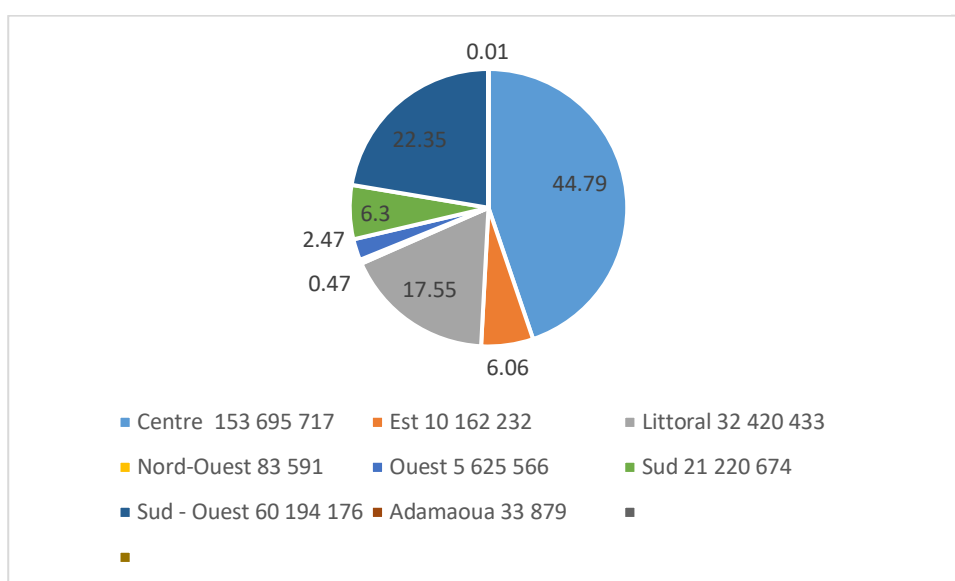


Sur les deux dernières campagnes, la région du Centre demeure en tête des volumes de cacao vendus. On observe néanmoins des tendances à la baisse dans cette région et dans la région du Sud. La région du Littoral connaît une hausse de l'ordre de 6% des volume de fèves de cacao vendus.

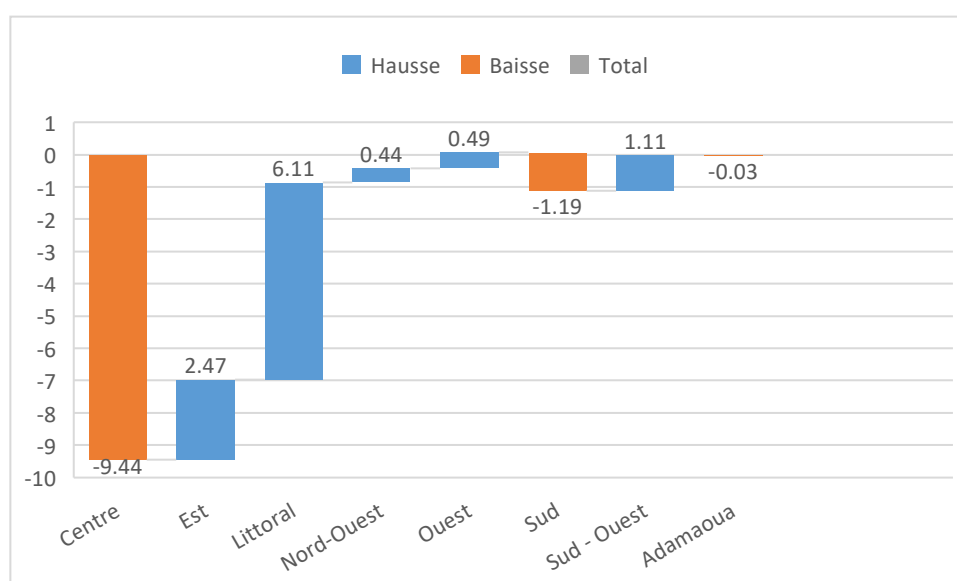
Camembert 1: Répartition des achats en Kg par région sur la campagne 2022/2023



Camembert 2: Répartition des achats en Kg par région sur la campagne 2023/2024

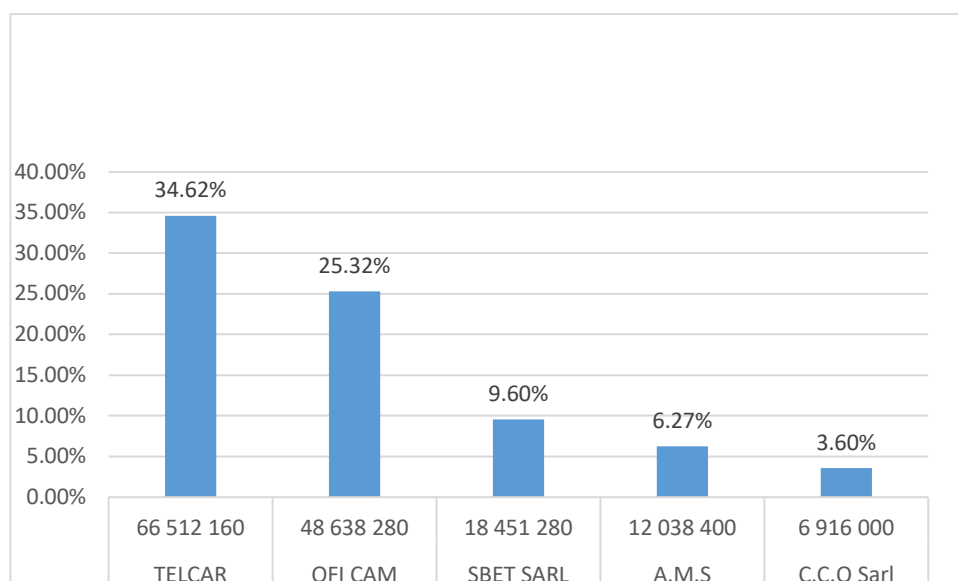


Graphique 7: Tendances du marché du cacao par région au Cameroun sur les campagnes 2022/2023 et 2023/2024



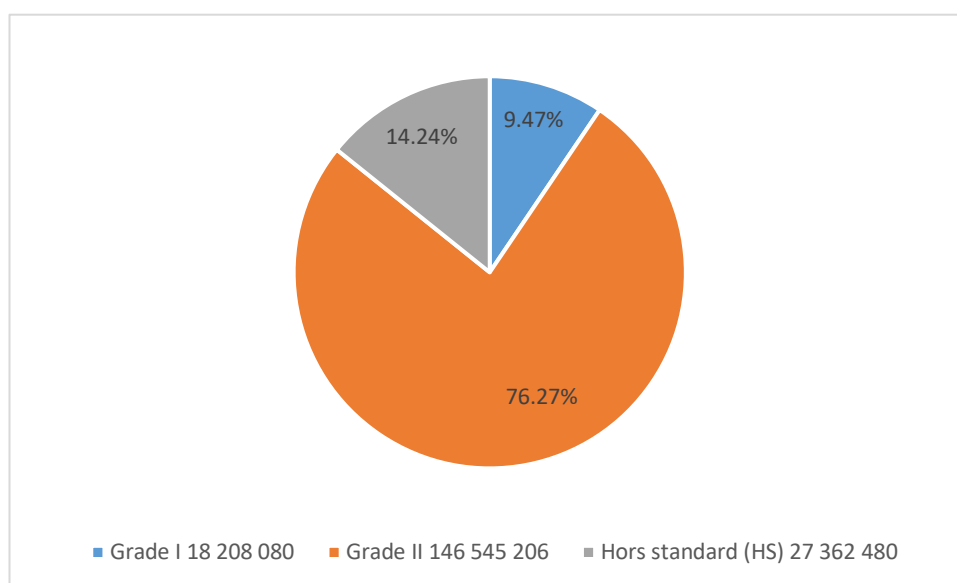
Afin de mettre en conformité le cacao camerounais aux normes internationales, les exportations sont soumises à un contrôle de qualité. Le graphique, ci-dessous, présente les volumes et ratio de cacao contrôlés à l'exportation des cinq premières entreprises.

Graphique 8: Données sur la production du cacao premium sur la campagne 2023/2024



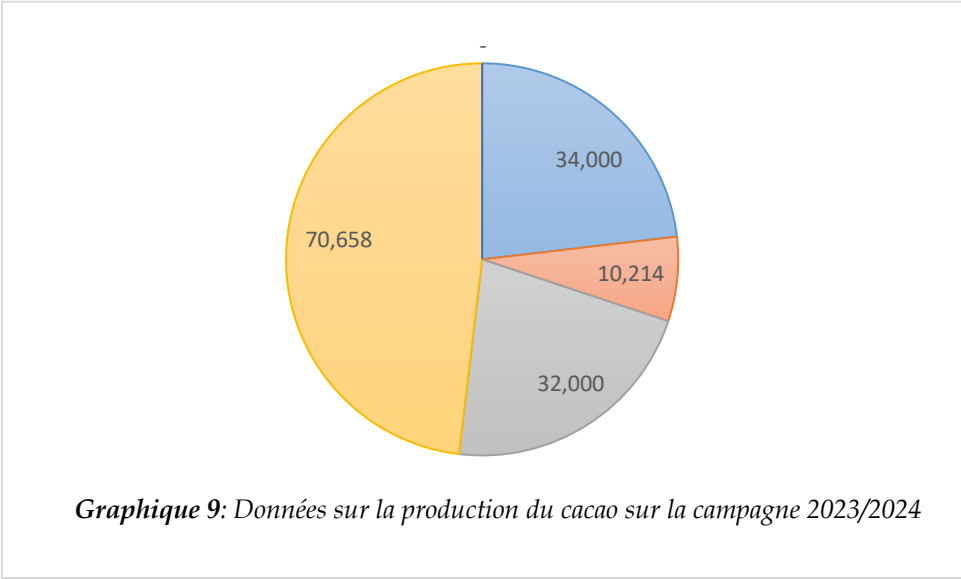
A l'exportation, le cacao camerounais est classé en trois catégories : le cacao de grade I, le cacao de grade II et le cacao Hors Standard.

Camembert 3: Qualité du cacao à l'exportation

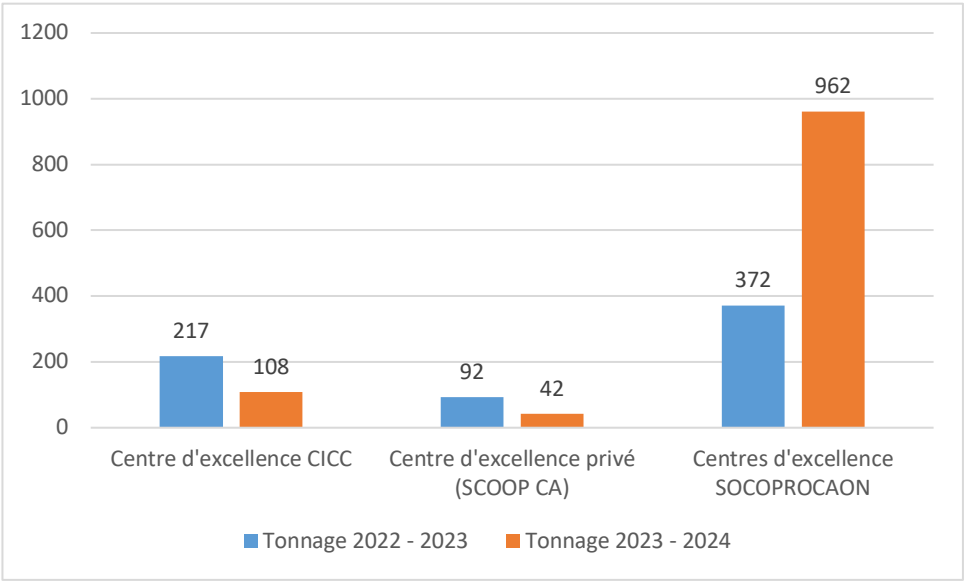


Des exportateurs ont mis en place des programmes de certification internes du cacao qu'ils exportent. Les standards de certification ne sont pas harmonisés pour l'instant. Chaque exportateur a la latitude du choix du standard qui lui convient. Globalement, trois standards se sont imposés jusque-là : Rainforest Alliance (RA), Cocoa Horizon et Ecocert.

Camembert 4: Tonnage exporté certifié sur la campagne 2023/2024



Le



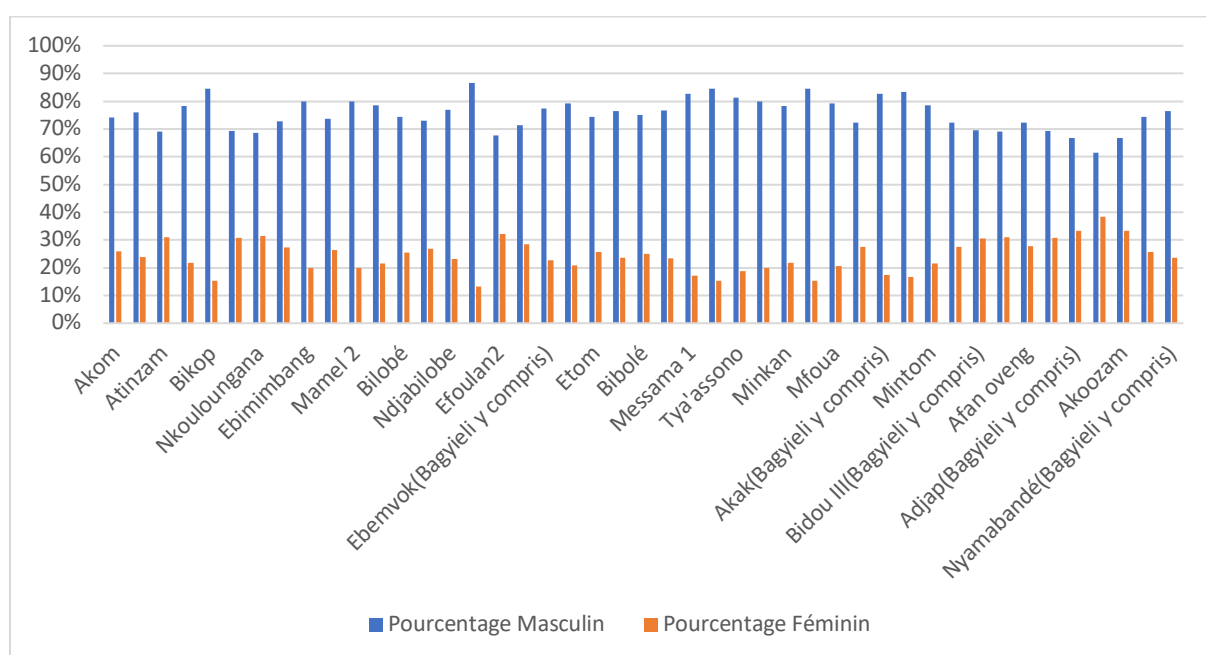
Gouvernement et les Partenaires au Développement ont appuyé la création des centres d'excellence. Cette politique a favorisé l'émergence d'une filière cacao premium. La production demeure néanmoins modeste.

2- LA CACAOCULTURE DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN ET SES ENVIRONS

2.1- Le Portrait du planteur de cacao

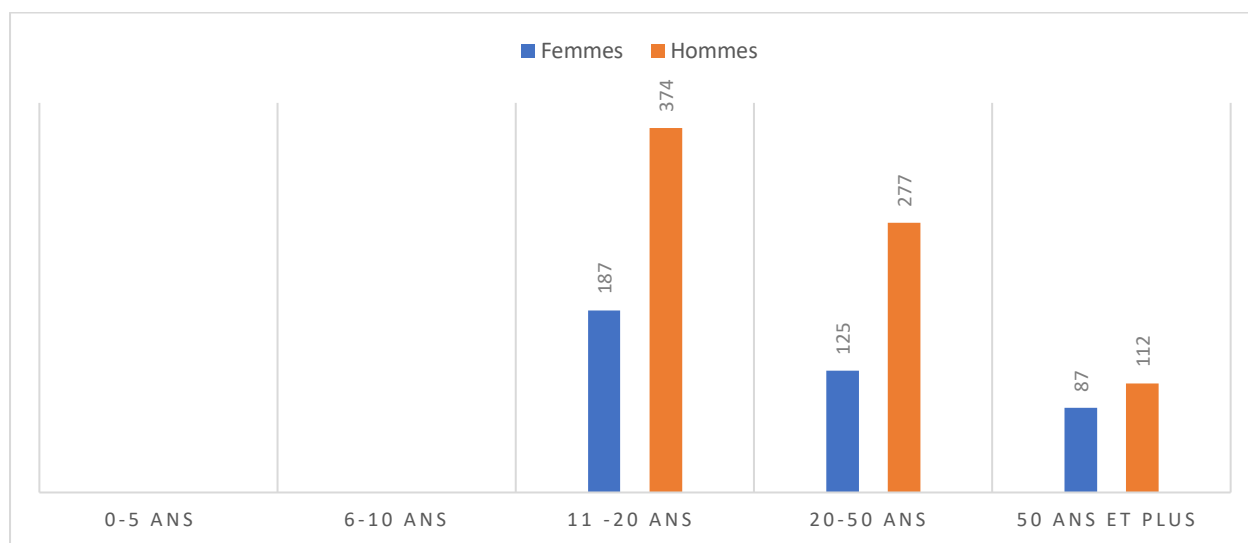
Dans la division traditionnelle du travail, les femmes sont responsables des cultures vivrières et les hommes sont responsables des cultures de rente. Cet équilibre est relativement respecté dans les zones d'enquête. Les hommes représentent en valeur absolue 75% des producteurs enquêtés. On observe une progression notable des investissements des femmes dans ce secteur. En valeur absolue, elles représentent 25% des producteurs interrogés. En valeur relative on observe des pics de 38% et 33%, respectivement, dans les villages Atinzam et Efoulan 2.

Graphique 10: Répartition des enquêtés (es) par sexe et par village



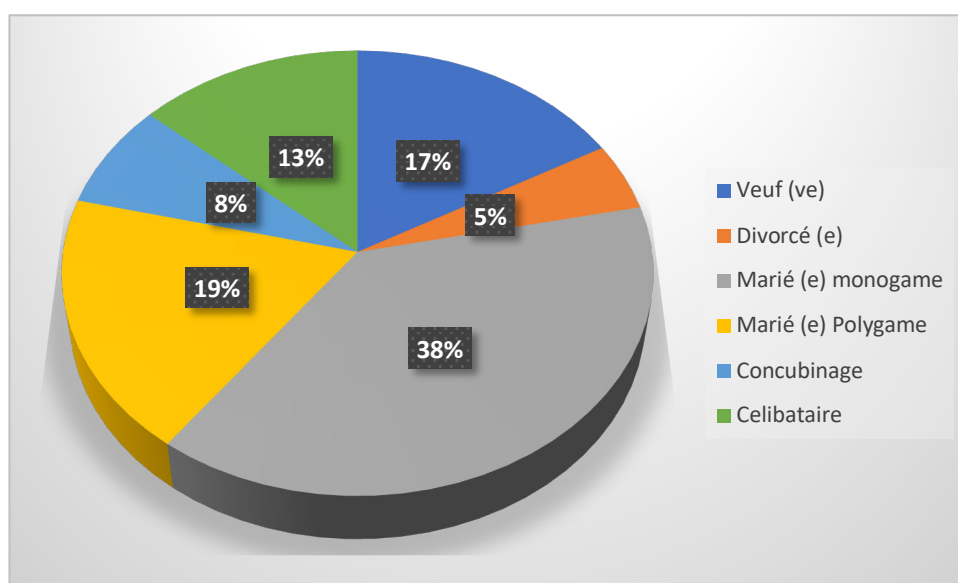
La proportion des jeunes qui s'investissent dans la cacaoculture est très élevée. 48,27% de producteurs interrogés sont dans la tranche d'âge comprise entre 11 et 20 ans ; 34,59 dans celle comprise entre 20 et 50 ans et seulement 17,12% des producteurs interrogés ont plus de 50 ans.

Graphique 11: Répartition des enquêtés (es) par tranche d'âge



Le petit planteur dans la région du Sud est, dans une large proportion (38%), marié et monogame. Les célibataires et les veufs/veuves constituent une proportion importante des enquêtés (30%).

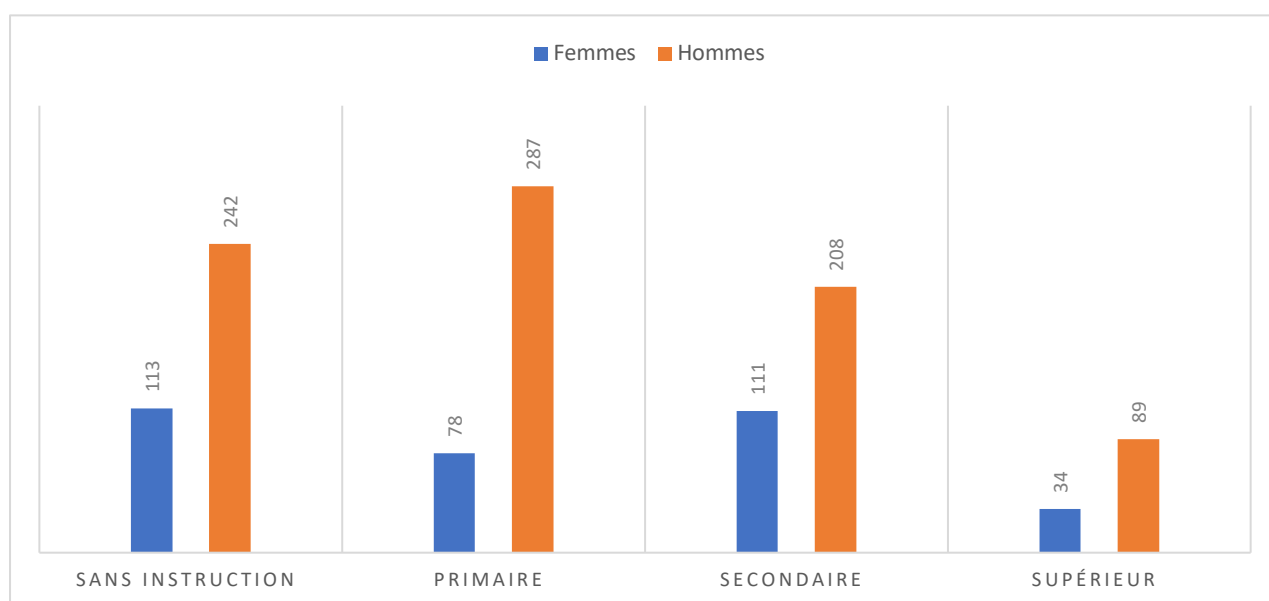
Camembert 5: Statut matrimonial des enquêtés (es)



Le niveau d'étude du petit producteur dans les zones d'enquête est complexe. On relève 31% de personnes sans instruction, 58% ont un niveau d'étude primaire et secondaire et 11%

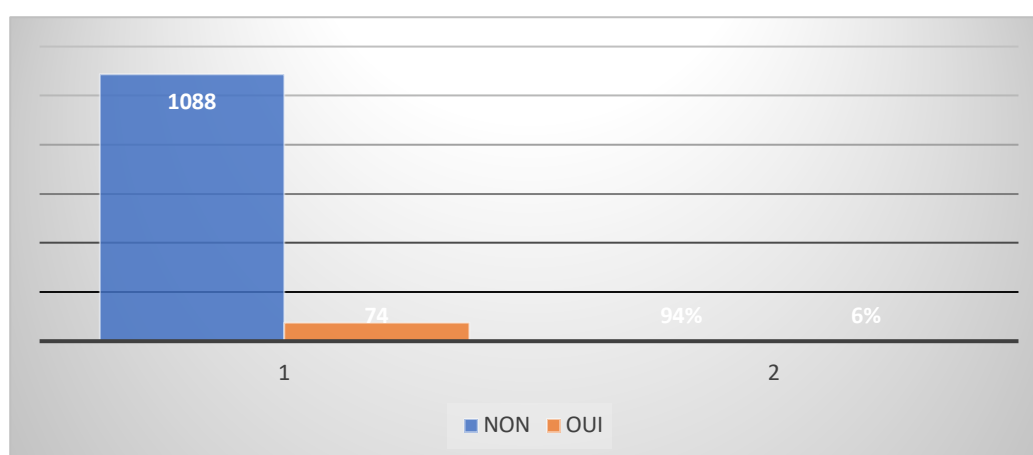
ont fait des études supérieures. La proportion des enquêtés sans instruction contraste avec le taux de scolarisation de la région du Sud.

Graphique 12: Niveau d'instruction des informateurs



Le département de l'Océan comporte une importante population de Peuples Autochtones (PA) de la forêt à l'instar des Bakola et des Bagyéls. L'étude s'est particulièrement intéressée aux Bagyéls. On a observé une faible proportion de Bagyéls (6%) qui pratiquent la culture du cacao. Ce qui constitue un phénomène intéressant à observer, au regard des pressions foncières multiformes qui menacent leurs habitats naturels ainsi que leurs modes de vie.

Graphique 13: Nombre de Bagyéls possédant une plantation de cacao

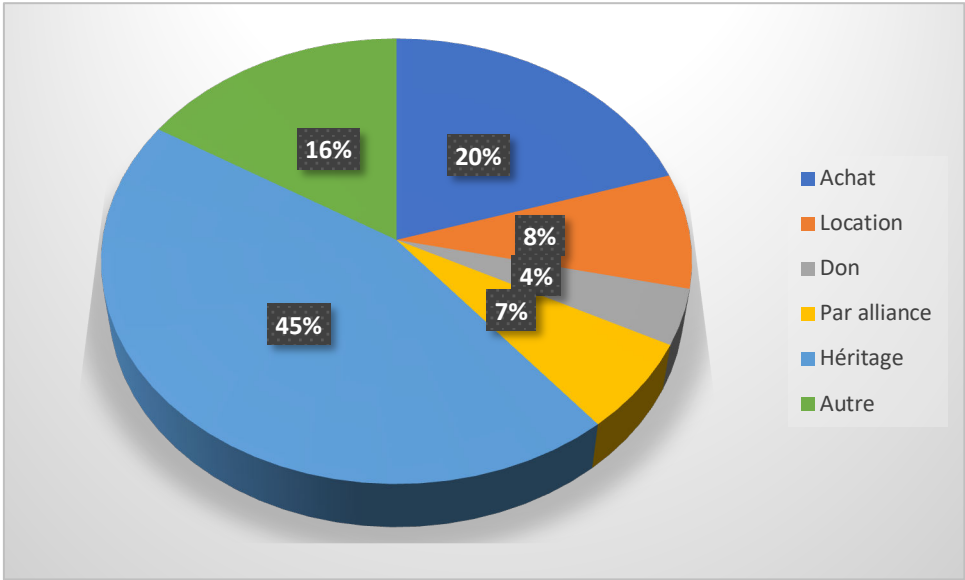


2.2- La pratique de la culture du cacao

L'accès à la terre est un enjeu fondamental de la culture du cacao. Dans le département de l'Océan et ses environs, l'héritage (45%) et l'achat (20%) demeurent les deux principaux modes d'acquisition des terres agricoles. Les achats des terres sont le fait des migrants

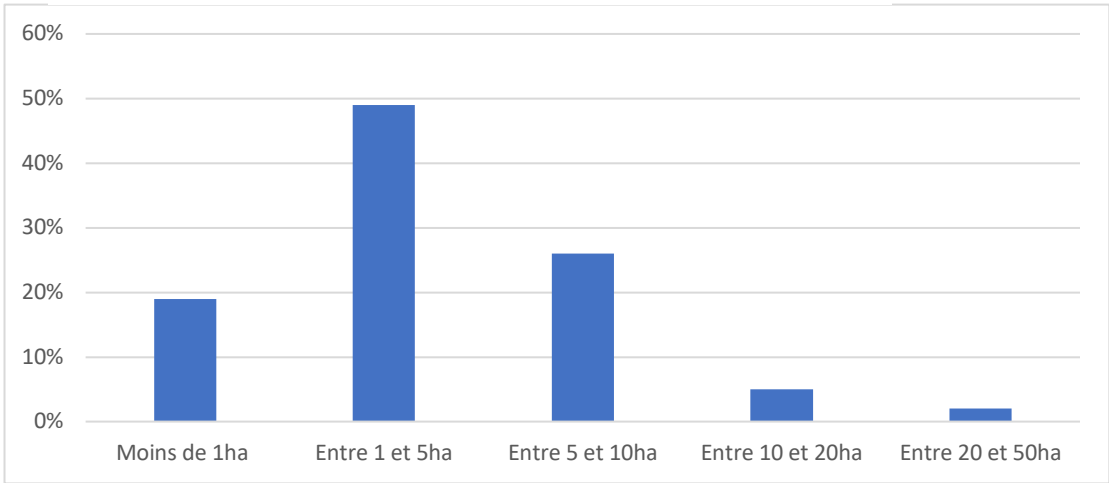
internes (populations du Centre, des Grassfields et des Déplacés Internes de la crise anglophone) en majorité.

Camembert 6: Moyen d'accès à la terre



Les plantations sont généralement de taille modeste. On observe un mix de petites exploitations familiale comprises entre 1 et 10 ha (46%) avec quelques plantations moyennes (94%) et des ilots de plantations moyennes, c'est-à-dire, dont la superficie est comprise entre 20 et 50 ha minimum (6%).

Graphique 14: Superficies en ha des plantations sur la campagne 2023/2024



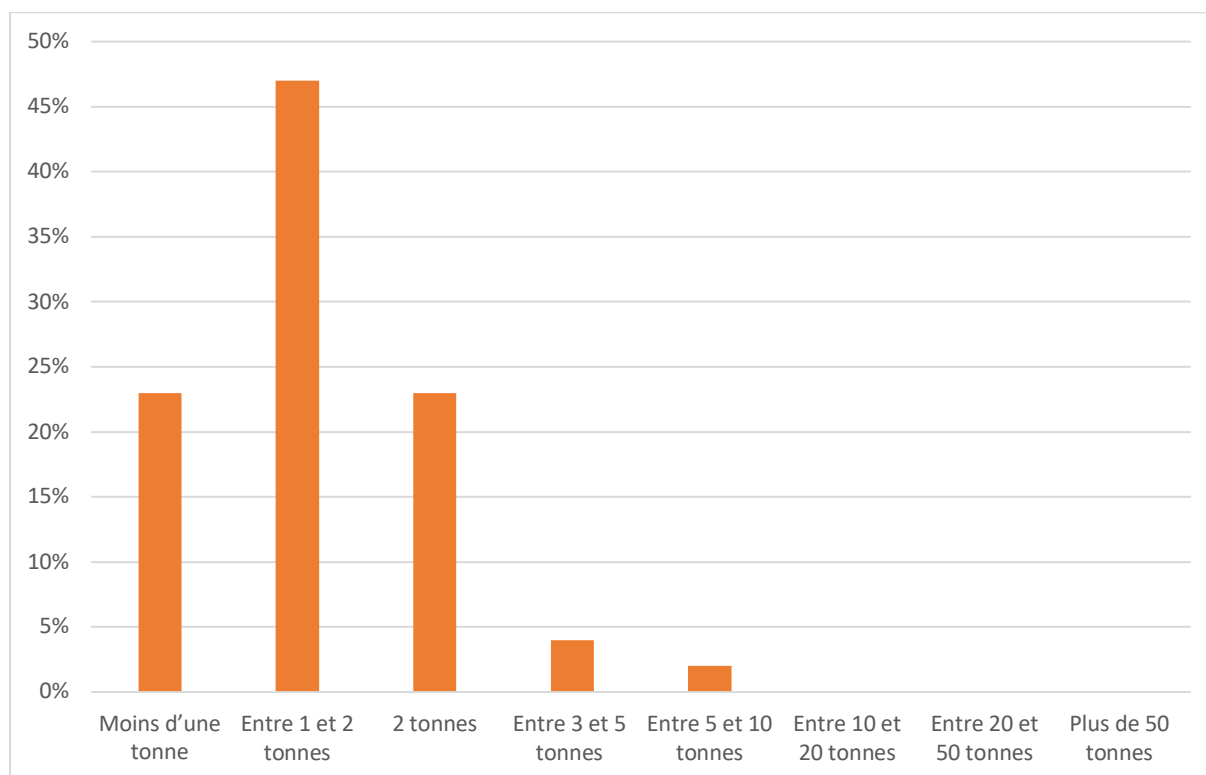
Les productions en tonnes sont très modestes. Le tableau, ci-dessous, donne les proportions de la production en tonne sur la période de référence de l'enquête.

Tableau 2: Production en tonnes de cacao des enquêtés (es)

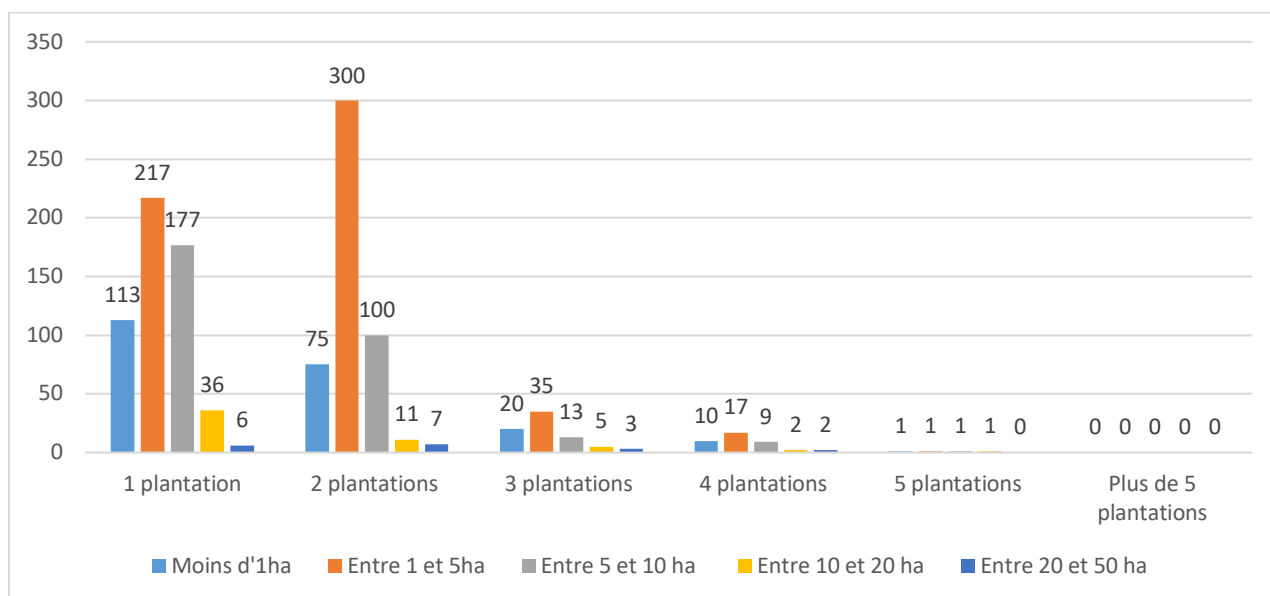
Quantité	Nombre	Pourcentage
----------	--------	-------------

Moins d'une tonne	262	23%
Entre 1 et 2 tonnes	547	47%
2 tonnes	273	23%
Entre 3 et 5 tonnes	52	4%
Entre 5 et 10 tonnes	23	2%
Entre 10 et 20 tonnes	00	00%
Entre 20 et 50 tonnes	00	00%
Plus de 50 tonnes	00	00%
Total	1162	100%

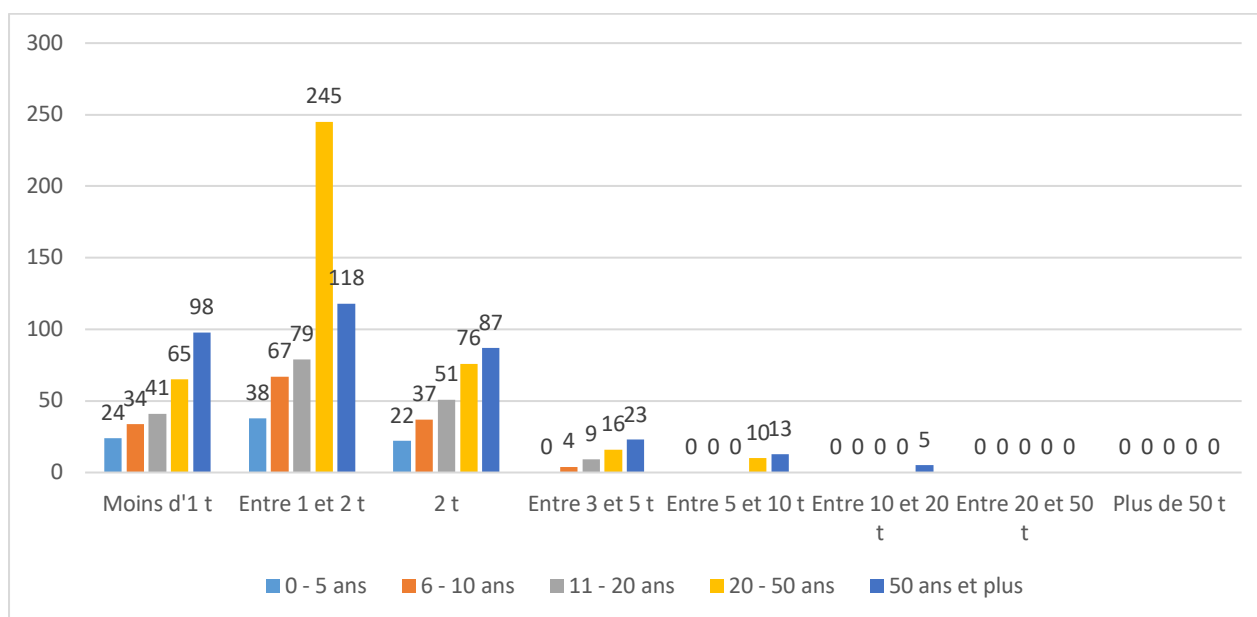
Graphique 15: Quantité de cacao produite en tonnes sur la campagne 2023/2024



Graphique 16: Données croisées entre le nombre d'informateurs et le nombre de plantations détenues



Graphique 17: Données croisées entre l'âge des cacaoyères et la quantité de cacao produite par informateur



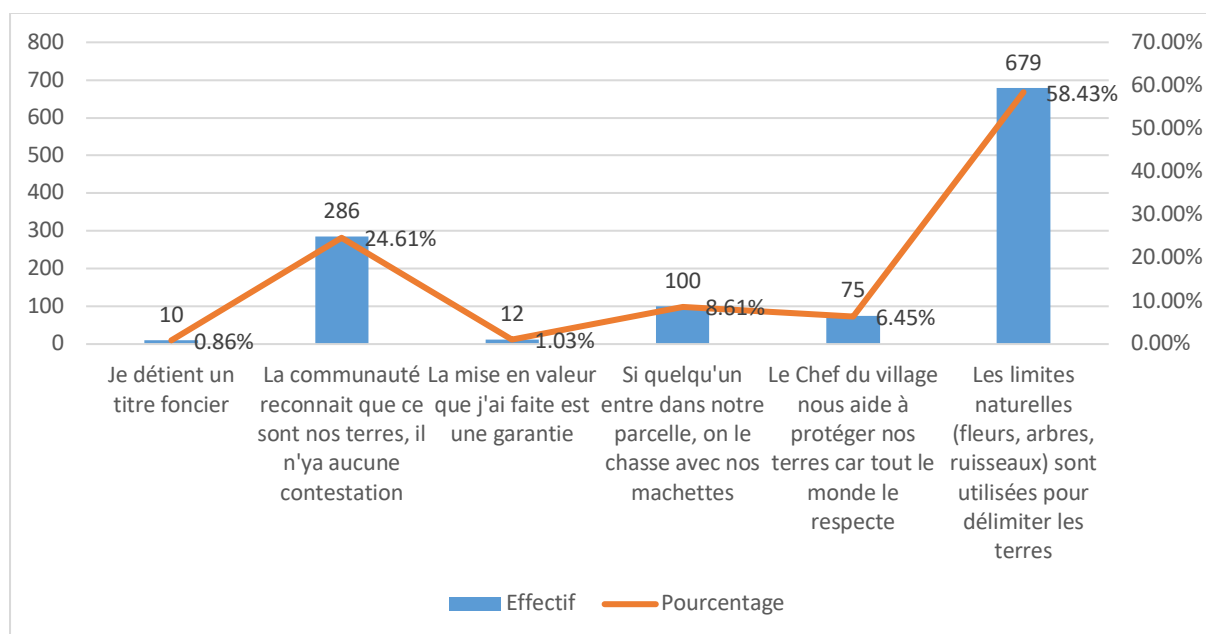
2.3- Contraintes liées à la culture de la cacaoculture

La principale contrainte est le mode de sécurisation des terres. L'utilisation des limites naturelles est le principal mode de sécurisation des terres. 58% des personnes interrogées ont recours à ce mode de sécurisation des terres, moins d'1% ont opté pour le titre foncier, près de 25% s'appuient sur les reconnaissances coutumières des limites.

Les conflits fonciers existent dans cette zone. La pression foncière est accrue dans ce département et ses environs. Les agro-industries, les concessions minières, les aires

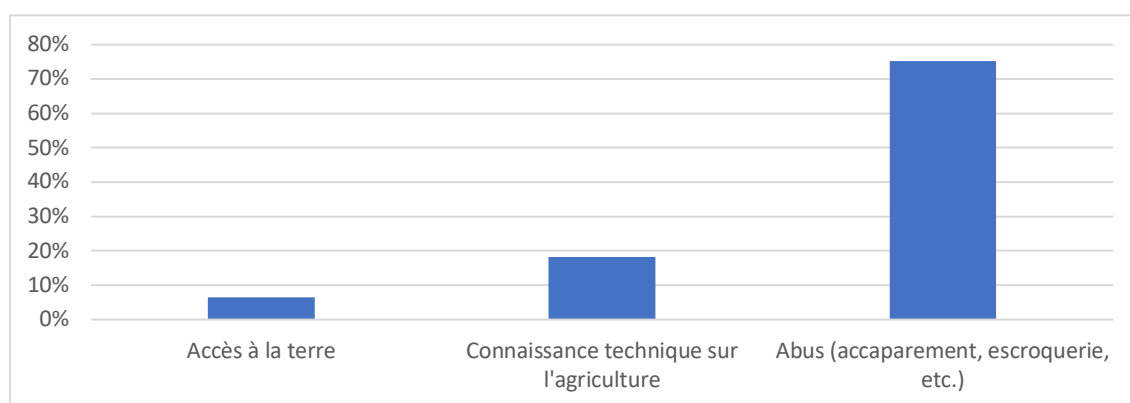
protégées, les grandes infrastructures étatiques et la petite agriculture familiale sont les principaux facteurs de ce phénomène. Il faut souligner que les espaces que les petits exploitants familiaux peuvent utiliser pour l'agriculture sont de plus en plus limités. Les conflits sont de type intra- communautaires, intercommunautaires et de type communauté – Etat, communauté – Investisseurs.

Graphique 18: Mode de sécurisation des terres



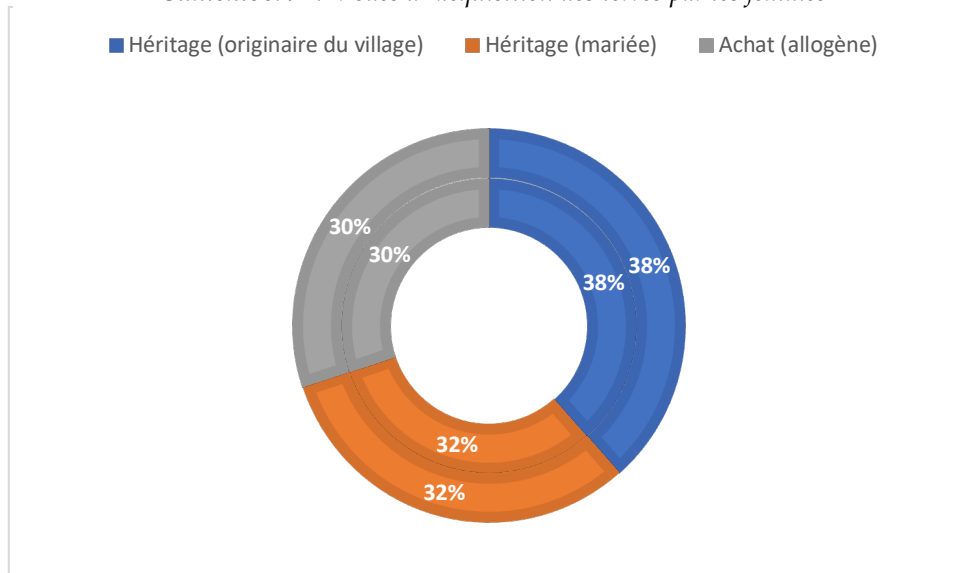
La situation des Bagyéélis est particulière. Lorsqu'ils s'engagent dans la culture du cacao ; ils font face à de nombreuses contraintes. L'accès à la terre en est la principale contrainte qu'ils rencontrent. Les politiques de conservation les ont contraints à sortir de la forêt pour s'installer sur des terres appartenant aux communautés locales qui revendiquent des droits coutumiers fonciers légitimes. L'accès à la terre leur est contesté par les communautés locales. Lorsqu'ils y ont accès pour faire l'agriculture, et le cacao en particulier, ils restent néanmoins exposés à des dynamiques d'accaparement de leurs plantations par les communautés locales et les migrants internes. De plus, les Bagyéélis ne disposent pas des techniques et moyens innovants pour améliorer leur production de cacao.

Graphique 19: Types de contraintes rencontrées par des planteurs Bagyéélis



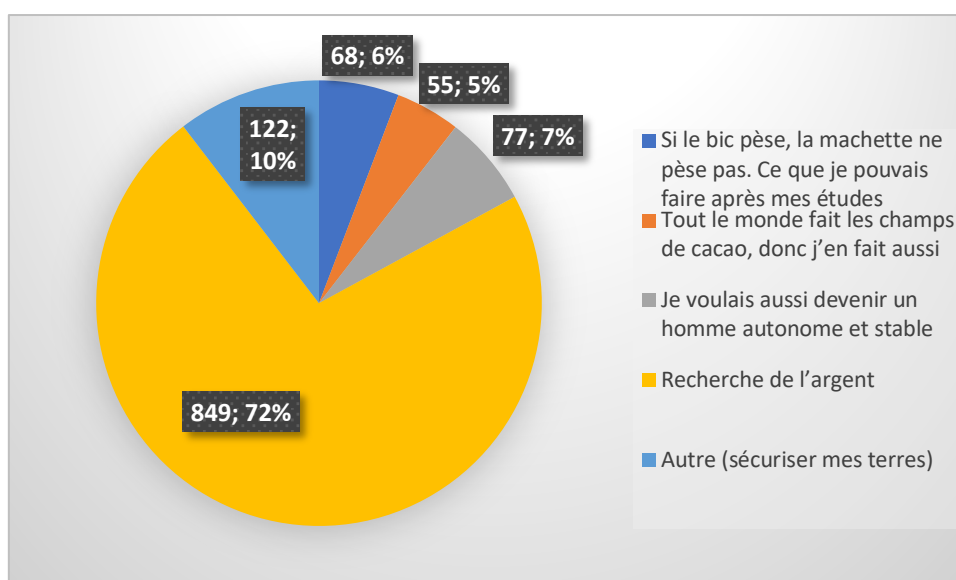
Les femmes constituent une catégorie sociale vulnérable dans l'écosystème des acteurs clés de la culture du cacao dans le département de l'Océan et ses environs. Elles peuvent mettre en valeur les terres sans revendiquer des droits fonciers exclusifs. 30% des femmes propriétaires des plantations sont des allogènes. Elles ont acquis ces terres par achat.

Camembert 7: Modes d'acquisition des terres par les femmes



La cacaoculture se pose, depuis l'amélioration des cours des prix, comme une solution à la pauvreté. 72% des informateurs affirment s'être engagés dans la culture du cacao pour améliorer leurs conditions de vie.

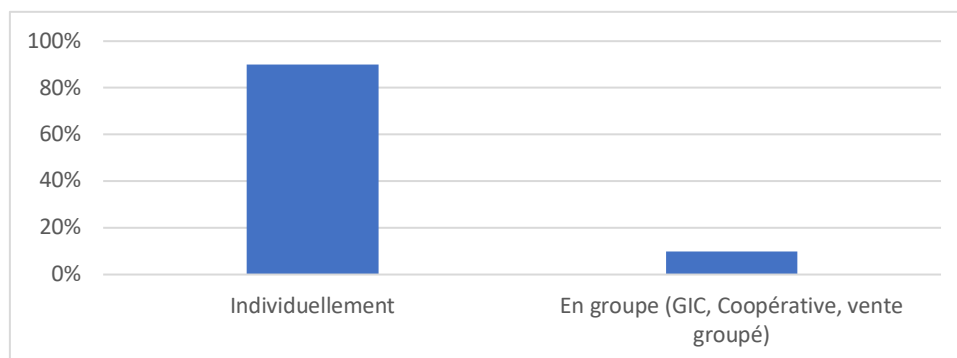
Camembert 8: Motivations des informateurs à faire de la culture du cacao



Les petits exploitants familiaux vendent majoritairement leur cacao de manière individuelle. Les Coxeurs sont en première ligne de la chaîne d'achat. Si les petits exploitants reconnaissent une relation de confiance avec les Coxeurs, il n'en demeure pas moins qu'ils

déplorent quelques abus : fausses balances, prix bas, paiement échelonné, contrôle de qualité trompeuse.

Graphique 20: Processus de vente de cacao récolté dans la zone d'enquête

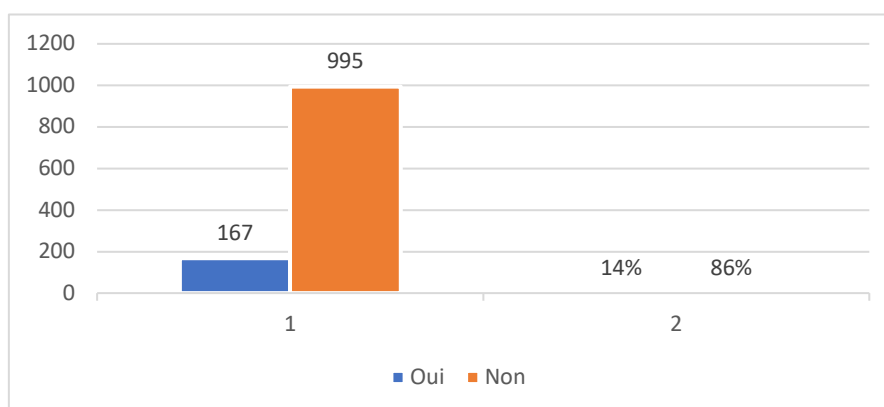


2.4-

Les impacts potentiels de l'application stricte du RDUE sur les petits planteurs de cacao

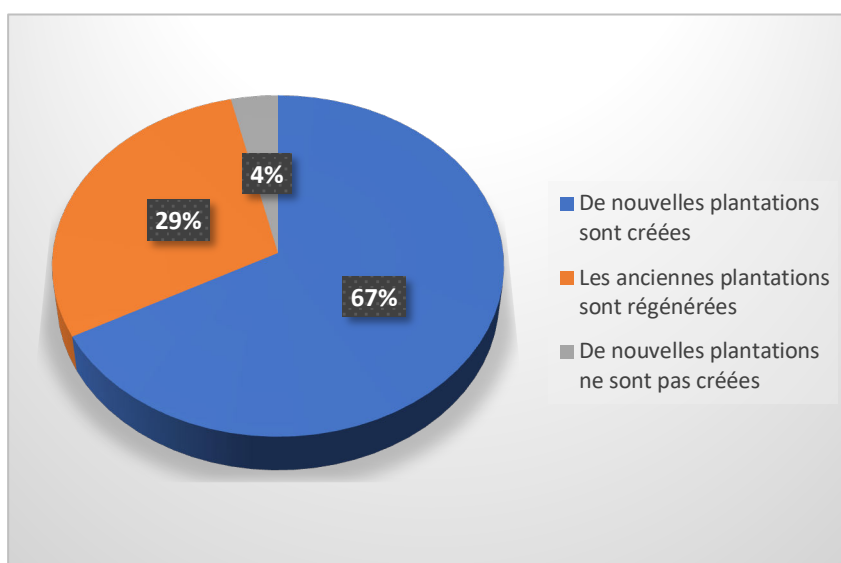
Le RDUE est très peu connu par les petits exploitants de cacao dans le département de l'Océan et ses environs. 14% des informateurs ont entendu parler du RDUE, tandis que 86% n'en ont jamais entendu parler.

Graphique 21: Statistiques des personnes ayant entendu parler du RDUE



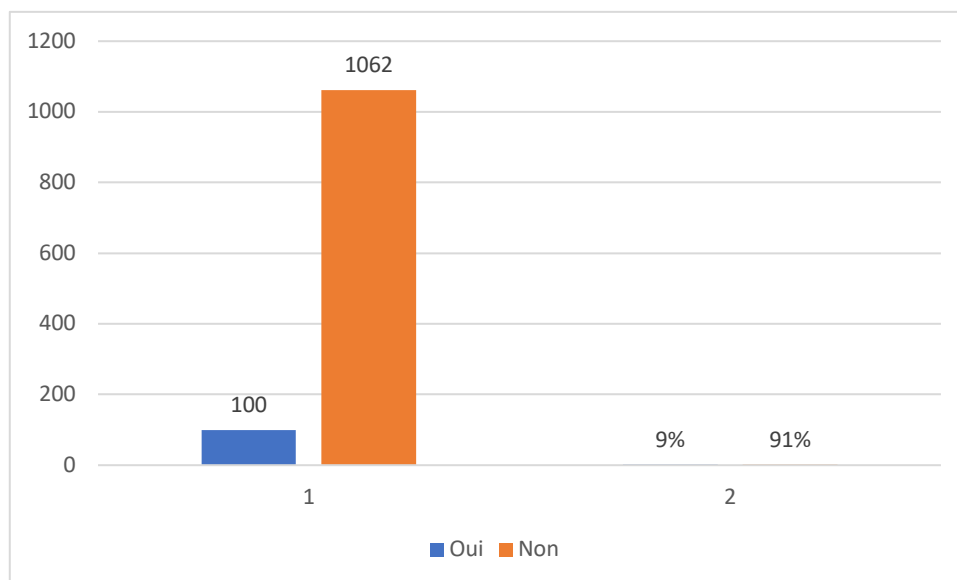
Les petits exploitants de cacao sont dans une forte dynamique de création des plantations. 67% des répondants ont créé leur plantation sur la période de référence, 29% d'entre eux ont regénéré de vieilles plantations. A peine 4% d'entre eux n'ont pas créé de nouvelles plantations.

Camembert 9: Données sur la création des plantations de cacao

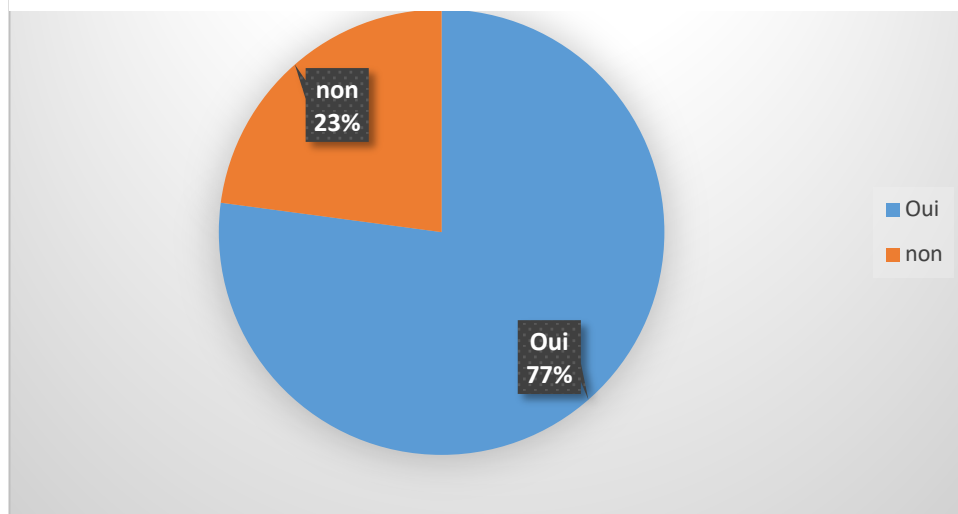


La tendance à la création des nouvelles plantations, décrite plus haut, traduit l'attachement des petits exploitants à la culture du cacao. En effet, ils ne sont pas à 91% disposés à abandonner la culture du cacao, en dépit des contraintes du RDUE. 67% des planteurs interrogés ont créé ou agrandi leurs plantations entre 2020 et 2025.

Graphique 22: Données sur les cultivateurs disposés à abandonner la culture du cacao

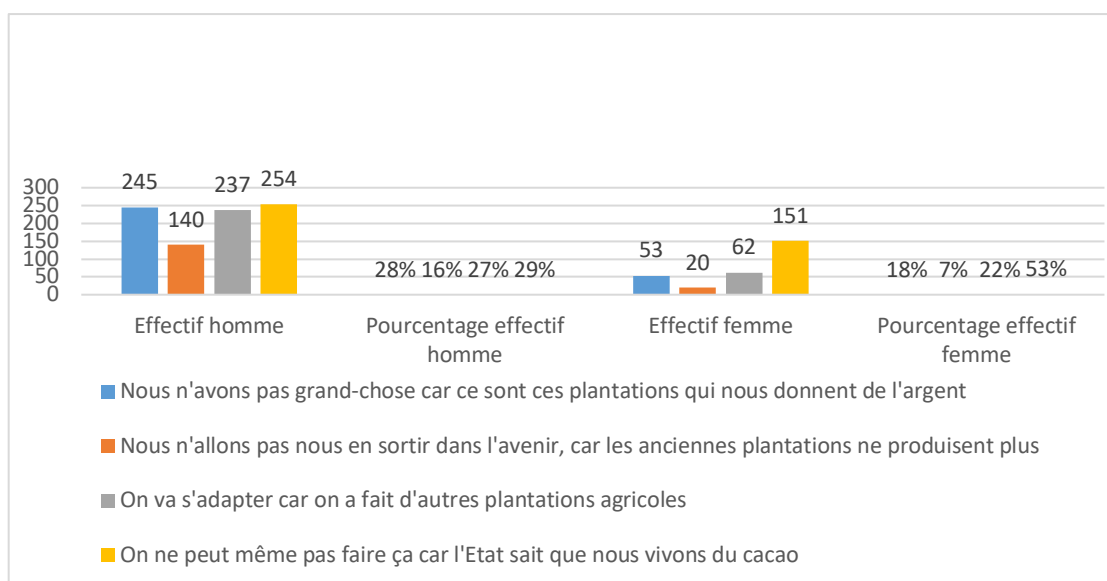


Camembert 10: Pourcentage des cultivateurs ayant agrandi ou créé des plantations entre 2020 et 2025



Les hommes (73%) et les femmes (78%), interrogés, redoutent de perdre leurs revenus si le RDUE est strictement appliqué à partir du 31 décembre 2025.

Graphique 23: Impact sur le revenu des cultivateurs, en fonction du sexe, de la décision de ne plus acheter du cacao produit dans les plantations créées par la déforestation après 2020



CONCLUSION

La culture du cacao, dans le département de l'Océan et ses environs (PNCM), connaît un regain d'intérêt auprès des populations. Après une longue période d'abandon ou de transformation des vergers, on assiste à une inversion de la tendance. Encouragés par les prix élevés sur le marché, les populations se sont lancées dans la création ou la régénération de vieilles plantations. Ce processus touche toutes les couches de la population, y compris les femmes, les intellectuels et les PA. Les perspectives d'extension des plantations de cacao constituent une réelle menace pour le couvert forestier de cette portion du Bassin du Congo.

La culture du cacao est une ressource stratégique pour le Gouvernement camerounais. Deuxième produit d'exportation du Cameroun, la cacaoculture apporte des devises au budget de l'Etat. A l'échelle du département de l'Océan et de ses environ (PNCM), la culture du cacao assure une double fonction sociale. Elle est, d'une part, un moyen pérenne de lutte contre la pauvreté ambiante dans la zone. Les revenus de cette activité permettent aux cultivateurs de subvenir à leurs besoins primaires, et aussi, d'envisager des investissements dans d'autres filières agricoles et d'autres secteurs économiques. Elle assure, d'autre part, une fonction de sécurisation des terres. En effet, le département est sujet à une pression foncière, tous azimuts, exercée par les agro-industries (Camvert, Socapalm, Hévécam), les industries extractives, l'Etat pour ses grandes infrastructures, les élites et les spéculateurs fonciers. Compte tenu de l'importance de cette culture à l'échelle nationale et locale, les petits producteurs méritent une attention particulière de la part des pouvoirs publics, des Partenaires au développement et de la Société civile.

Les petits producteurs ont une connaissance et une maîtrise approximative des effets du Règlement européen sur la déforestation importée sur leurs activités et leur avenir. Ils ne disposent pas d'alternatives crédibles en cas d'application immédiate du RDUE. Des soutiens sur mesure devraient être apportées aux petits exploitants familiaux afin qu'ils puissent se conformer aux exigences du RDUE.

RECOMMANDATIONS

- Réaliser étude une évaluative de l'impact économique de l'application du RDUE sur les petits producteurs. Cette étude permettra de structurer la stratégie de plaidoyer des Organisations de la Société Civile (OSC) auprès des acteurs majeurs clés de la chaîne de valeur du cacao.
- Intensifier et renforcer la sensibilisation des petits producteurs sur les exigences du RDUE ;
- Apporter des appuis techniques multiformes, en particulier aux propriétaires des plantations créées après le 31 décembre 2020, dans les domaines foncier et agricole afin qu'ils se mettent en conformité aux exigences du RDUE.
- Appuyer la structuration des organisations des producteurs à la base.
- Apporter un soutien particulier aux PA (Bagyéélis) afin de faire émerger une filière bio qui s'appuie sur leurs savoirs patrimoniaux.

REFERENCES

<https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2024/08/Commerce-Exterieur-entre-le-Cameroun-et-lUE-en-2023-Rev-DG.pdf>

INS, *Commerce entre le Cameroun et l'Union Européenne*, Juin 2024.

ONCC, *Bilan de la campagne cacaoyère 2023/2024*, Rapport, 2025.

Parlement Européen et Conseil Européen, *Règlement UE 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil européen du 31 mai 2023, relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.*



**Centre pour le
Développement Local Alternatif**